

# GT PCRS CNIG/Afigeo

## Etat des lieux sur le modèle économique du PCRS

Pour rappel ce GT PCRS travaille dans le cadre du mandat du CNIG de Février  
2019 : [http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/02/201902\\_proposition-mandat.pdf](http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2019/02/201902_proposition-mandat.pdf)

Ses animateurs sont :

Anne Sagot-Duvauroux ([anne.sagot-duvauroux@gipatgeri.fr](mailto:anne.sagot-duvauroux@gipatgeri.fr)) 06 75 65 45 40

Jean-Pierre Moreau ([jean-pierre-m.moreau@enedis.fr](mailto:jean-pierre-m.moreau@enedis.fr)) 06 23 10 55 88

1. Genèse du protocole d'accord PCRS de 2015
2. Etat des lieux du PCRS aujourd'hui :  
3 situations types concernant les accords locaux
3. Problématiques restant à traiter pour chaque type d'accord

# Genèse du protocole PCRS de 2015 (1/2)

- Le décret DT DICT de 2012 incite les parties prenantes à créer un fond de plan commun (PCRS), mais n'impose aucune règle de financement.
  - Il contraint par contre les exploitants de réseau à l'utiliser quand il existe.
  - Pour le créer il faut qu'une « Autorité Publique Locale Compétente » se propose pour mettre en œuvre cette mutualisation
    - Sur le plan de l'ingénierie technique
    - Comme sur le plan de l'ingénierie financière
- Le dispositif réglementaire est donc seulement incitatif
  - Volonté du législateur de ne pas donner aux collectivités une charge de plus sans financement associé

## Genèse du protocole PCRS de 2015 (2/2)

- De 2012 à 2015, de multiples initiatives tentent, sans succès, de faire émerger un PCRS national :
  - Recherche de financement national (Caisse des Dépôts)
  - Recherche d'un accord entre grands exploitants nationaux
  - ...
- Finalement le protocole PCRS signé en 2015 par toutes les parties prenantes mise uniquement sur des accords locaux:
  - Le seul cadre de cohérence national reste l'utilisation du « Standard PCRS » (norme technique)
  - Le modèle économique du PCRS reste à inventer localement pour chaque partenariat

[PROTOCOLE-ACCORD-SIGNE.pdf \(cnig.gouv.fr\)](#)

## Cas 1: Un partenariat couvrant acquisition et maintenance

- Tour de table complet ou partiel des exploitants de réseaux
- Ingénierie technique et financière en place
  - pour l'initialisation et pour la maintenance
- Mailles classiques
  - métropole, entités départementales ou régionales
- Financeurs:
  - Exploitants, Collectivités territoriales, participation IGN, Plan de relance, Fonds européens...
- **Problématique restant à traiter :**
  - Quid de l'accès au PCRS pour les non cotisants d'origine et devant utiliser le PCRS dans le cadre du décret DT DICT

## Cas 2: Un partenariat couvrant uniquement acquisition

- Tour de table partiel des exploitants de réseaux
- Ingénierie technique et financière en place
  - pour l'initialisation seulement
  - Aucun dispositif, ni technique ni financier pour la maintenance du PCRS produit à l'initialisation
- Financeurs:
  - Plan de relance, Fonds européens, participation IGN, Exploitants (à la marge)

- **Problématique restant à traiter :**

- Mettre en place une ingénierie technique et financière pour la maintenance
  - Puis traiter l'accès au PCRS pour les non cotisants

## **Cas 3 : Absence de PCRS**

- Pas d'accord PCRS
  - Aucun gestionnaire PCRS déclaré
- 
- Problématique restant à traiter :
    - Créer un accord local
    - Quelles conditions favorisantes

# Problématiques restant à traiter(1/3)

- Accès au PCRS pour les non cotisants d'origine
  - Le PCRS est d'usage obligatoire pour les exploitants de réseaux dans le cadre du décret DT DICT
  - Le modèle économique le plus répandu (tour de table partiel des exploitants) interdit l'accès au PCRS pour les non cotisants
- Réflexion en cours dans le GT Accessibilité du PCRS en lien avec l'observatoire National DT DICT
  - Il faut mettre en place un système d'accès payant à l'usage pour les non cotisants (exploitants et/ou MOA des travaux ?)
  - Les Gestionnaires du PCRS ne sont pas en mesure de gérer cette ingénierie financière (volume DT DICT trop important)
  - Des acteurs du processus (Prestataires d'Aide à la Déclaration) pourraient proposer une solution
  - Le cout de l'accès payant ponctuel doit inciter à devenir « cotisant » direct au tour de table

## Problématiques restant à traiter(2/3)

- Mettre en place une ingénierie technique et financière pour la maintenance
  - La maintenance d'un PCRS est avant tout un problème technique



- Les retours d'expérience permettent d'estimer que son cout est de l'ordre de 5% par an de l'investissement initial pour les mailles de gestion départements et régions (plus couteux en Métropole)
  - Quel mode de financement ?
  - Le recours aux Plans de relance et autres Fonds Européens n'est pas possible
  - Ce sont donc plutôt vers les exploitants qu'il faut se tourner et les montants ne sont pas très élevés

## Problématiques restant à traiter(3/3)

- Quelles clés de la réussite pour créer un accord PCRS local : ébauche d'un « cocktail » gagnant:
  - Il n'y a pas d'accord local sans qu'un Gestionnaire PCRS , prêt à assumer l'ingénierie **technique**, se porte volontaire
  - Un financement national partiel ( participation IGN, Plan de relance , fonds européen...) a un effet d'entraînement et encourage les vocations de gestionnaires du PCRS
    - Mais les exploitants doivent être dans le tour de table pour garantir un financement de la maintenance